

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/11/2013
Réception par le Prefet : 19/11/2013
Publication : 22/11/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-10-3-8

Séance du vendredi 15 novembre 2013

CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE THUR DOLLER 2010-2013 TRAIN THUR DOLLER ALSACE - TRAVAUX 2012

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

- de donner suite à la demande de subvention présentée par l'association Train Thur Doller Alsace pour les dépenses engagées en 2012 ;
- d'autoriser le versement d'une subvention de 36 144 € pour l'exercice 2012 (les crédits correspondants sont prévus au programme A293, chapitre 204, fonction 63, nature 20422 (code/programme 1342).

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Mission des Grands Equipements

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 15 NOVEMBRE 2013

Participations aux grands équipements
PROGRAMME 2013

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
PGE00034	ASSOCIATION TRAIN THUR DOLLER Programme annuel 2012 Montant du projet : 91 043 € Cofinancement : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN-CERNAY : 24 460 € COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE LA DOLLER ET DU SOULTZBACH - MASEVAUX : 12 230 €	91 043 €		36 144 €
			Total	36 144 €